

AVIS PRÉLIMINAIRE

ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS AUX FEUX DE VÉGÉTATION POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAROUCHE



 CENTRE-VILLE DE LAROUCHE

Rapport présenté à la municipalité de Larouche et au ministère de la Sécurité publique

Date de remise du rapport :

31 octobre 2025

Service de l'atténuation des risques

Équipe de réalisation

Jean Fecteau, contrôleur à l'atténuation des risques
Megghane Leblanc-Roy, agente à l'atténuation des risques
Caurélye Tremblay, technicienne en géomatique
Pierre-Alexandre Tremblay, technicien en géomatique

Révision et validation

Simon Massé, coordonnateur à l'atténuation des risques

Dates de la visite terrain

1^{er} au 3 octobre 2025

Énoncé de non-responsabilité

La SOPFEU décline toute responsabilité quant aux pertes, actions ou inactions résultant de l'utilisation des informations fournies dans le présent document. Ceci inclut tout préjudice, blessure, lésion, y compris le décès, lié à un incendie de végétation, malgré la mise en œuvre des travaux de contrôle de la végétation et des autres recommandations de mesures d'atténuation. L'application des recommandations vise à atténuer et à réduire les conséquences advenant un feu de végétation, mais ne constitue pas une protection absolue contre les pertes, les dommages et les préjudices. Ces renseignements sont fournis sans garantie, et toute utilisation ou confiance en ces informations relève de la seule discrétion et responsabilité de l'utilisateur. La SOPFEU n'assume aucune responsabilité pour les conséquences liées à l'application de ces recommandations, et tout recours juridique est exclu. Par conséquent, l'utilisateur est invité à exercer la diligence nécessaire, à respecter la réglementation en vigueur. La réglementation locale, provinciale et fédérale prévaut en tout temps, et doit être respectée, notamment en matière d'abattage d'arbres. La SOPFEU est exemptée de toute responsabilité légale découlant de ce document.

Table des matières

Mise en contexte	1
Recommandations de gestion du combustible	2
Site A : Hôtel de Ville	1
Site B : Station d'épuration des eaux usées	3
Site C : Caserne	5
Site D : Rue Gagné	7
Site E : Rue Vaillancourt et Route des Fondateurs	9
Site F : Rue Gauthier	11
Site G : Rue de la Montagne	13
Site H : Poste Énergir	15
Site I : Rue des Épinettes	17
Site J : Structures M.H. Inc. (Rue des Épinettes)	19
Site K : Chemin Wilfrid-Bédard et Rue des Outardes	21
Site L : Tour de télécommunication partagée	23
Recommandations complémentaires.....	25
Tours de télécommunication.....	25
Lignes électriques	26
Voies ferroviaires.....	27
Sensibilisation à l'atténuation des risques auprès des résidents	28
Secteurs particulièrement exposés.....	28
Prévention des feux de cause humaine	30
Annexes.....	i
Annexe 1 : Modèle de plan de communication.....	i

Mise en contexte

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) prépare une analyse des risques liés aux feux de végétation pour la municipalité de Larouche. Cette étude documentera les caractéristiques de l'aléa, les secteurs et infrastructures les plus exposés, ainsi que les mesures à privilégier pour atténuer les risques. Les recommandations du présent document découlent d'une analyse de la proximité des bâtiments et des sources de combustibles, complétée par une visite terrain menée par l'équipe de l'atténuation des risques du 1er au 3 octobre 2025. Elles sont complémentaires à celles qui seront publiées dans l'analyse de risques de 2026. Ces recommandations visent à cibler les zones prioritaires pour le contrôle de la végétation et à définir la nature des travaux à réaliser dans le cadre de l'entente de financement PEV-25-26-12 entre le MSP et la municipalité.

Douze sites ont été identifiés comme prioritaires pour la gestion du combustible à Larouche, totalisant **9,74 ha**. L'exécution des travaux recommandés permettrait de réduire le risque de dommages pour près de **181 structures**. Chaque site comprend une justification, les directives de travaux et, au besoin, des recommandations complémentaires.

Il est primordial de vérifier l'ensemble de la réglementation en vigueur avant de procéder à certains aménagements. À titre d'exemple, la coupe d'arbres est souvent réglementée dans les municipalités et dans les forêts du domaine de l'État. Également, le contrôle de la végétation en bordure des plans d'eau peut faire l'objet de restrictions. Cela souligne l'importance de respecter la réglementation en vigueur et de se procurer les permis nécessaires avant la réalisation des actions prioritaires.

De plus, il est important de noter que la mise en œuvre de stratégies d'atténuation des risques vise à réduire les probabilités qu'un incendie entraîne des dommages aux structures. Ces mesures ne peuvent toutefois pas être considérées comme une protection absolue ou comme un moyen d'éviter des évacuations en cas d'incendie périurbain. Advenant un feu de végétation, il demeure possible que la propagation entre les structures et les combustibles ne puisse être arrêtée ou que le transport de tisons et de braises génère l'apparition de foyers d'incendie difficilement contrôlables. Néanmoins, l'application de mesures de prévention et d'atténuation des risques contribue de manière importante à renforcer la protection des collectivités en milieux forestiers et limiter les pertes en cas d'incendies périurbains. Pour maximiser les efforts de la municipalité en matière d'atténuation des risques, il est important d'inciter les résidents des zones périurbaines et forestières à prendre action pour réduire la vulnérabilité de leur propriété face aux incendies de végétation. Des conseils sont émis en ce sens dans le cadre de cet avis et des outils de communication sont suggérés (voir annexe 1 : Modèle de plan de communication).

Recommandations de gestion du combustible

En matière d'atténuation des risques liés aux incendies de forêt, les mesures de gestion du combustible sont appliquées dans **trois zones**:

- Dans la **zone immédiate (0 à 1,5 m)**, soit l'infrastructure elle-même et son pourtour, l'objectif général est de réduire au maximum la réceptivité aux tisons pour limiter la probabilité de transmission du feu par la voie aérienne.
- Pour la **zone intermédiaire (1,5 à 10 m)** et la **zone étendue (10 à 30 m)**, l'objectif général est de réduire la charge de combustible en place pour ralentir la propagation d'un incendie par la voie terrestre.

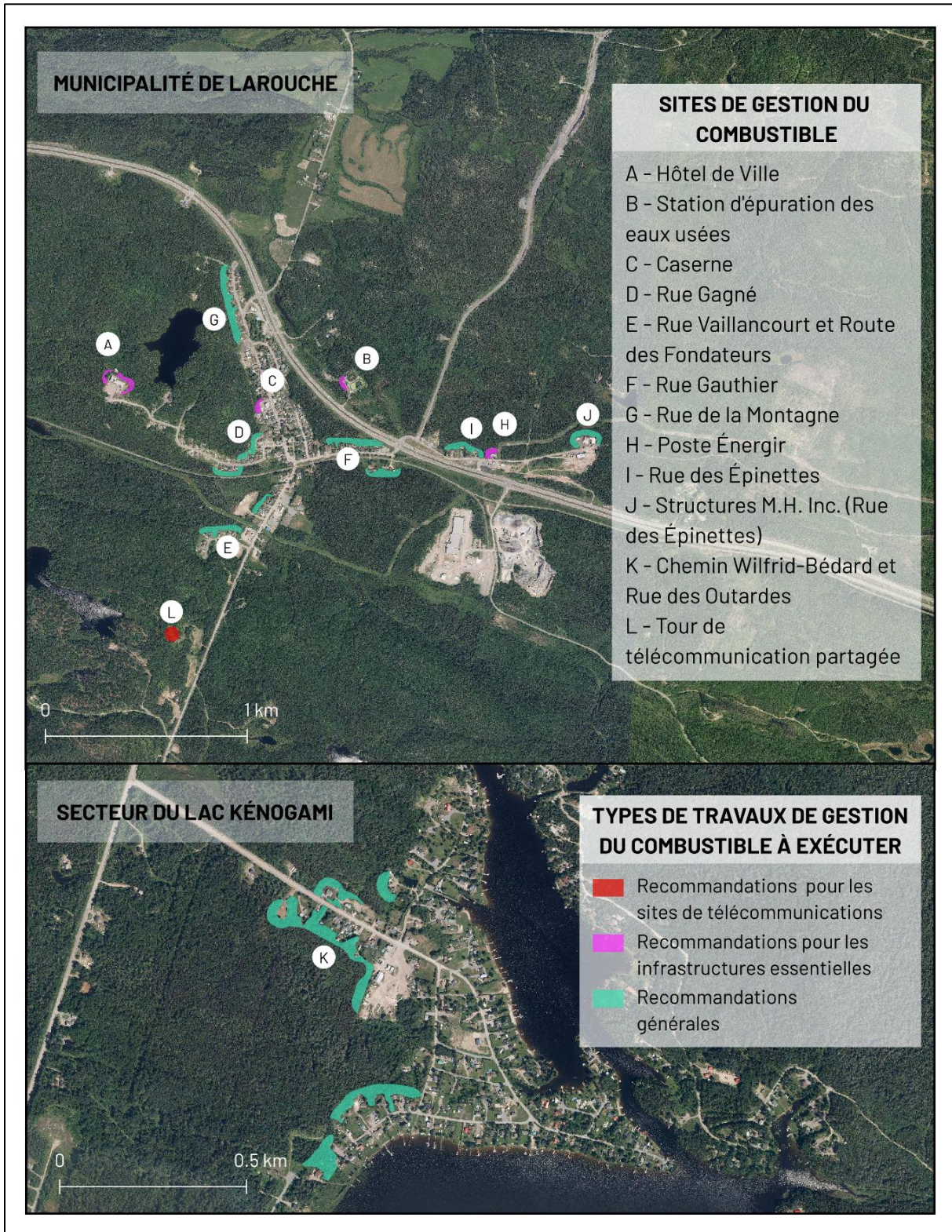


Sites prioritaires de gestion du combustible pour la municipalité de Larouche

Nom du site	Type de travaux à exécuter (recommandations)	Superficie (en hectares)
Site A – Hôtel de Ville	Infra. essentielles	0,41
Site B – Station d'épuration des eaux usées	Infra. essentielles	0,14
Site C – Caserne	Infra. essentielles	0,16
Site D – Rue Gagné	Générales	0,79
Site E – Rue Vaillancourt et route des Fondateurs	Générales	0,8
Site F – Rue Gauthier	Générales	1,3
Site G – Rue de la Montagne	Générales	1,25
Site H – Poste Énergir	Infra. essentielles	0,2
Site I – Rue des Épinettes	Générales	0,5
Site J – Structures M.H. Inc. Rue des Épinettes	Générales	0,59
Site K – Chemin Wilfrid-Bédard et Rue des Outardes	Générales	3,2
Site L – Tour de télécommunication partagée	Télécommunications	0,4
TOTAL	-	9,74 ha

L'ensemble des sites de gestion du combustible identifiés dans cet avis sont situés sur des terres qui ne relèvent pas du domaine de l'État.

Cartes des sites prioritaires de gestion du combustible dans la municipalité de Larouche



Site A : Hôtel de Ville

SUPERFICIE : 0,41 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

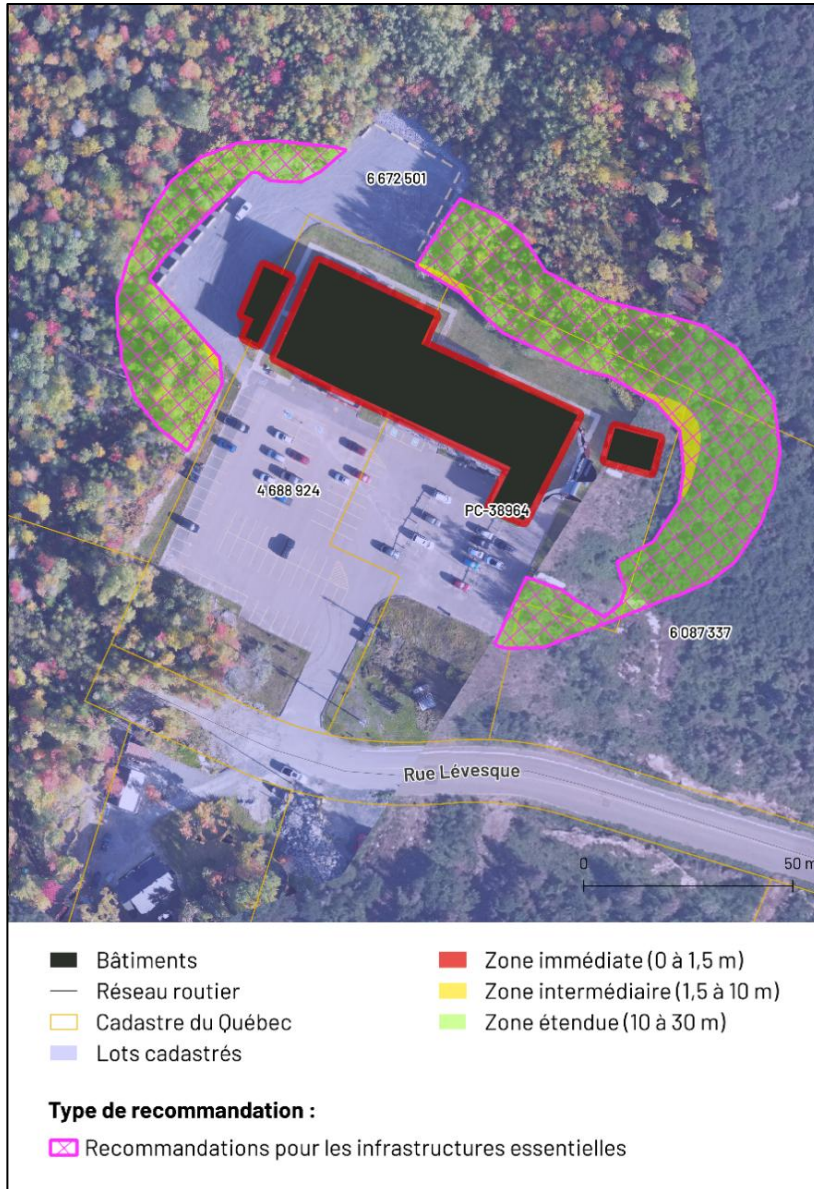
- **Infrastructure stratégique** pour les interventions d'urgence : identifiée comme le Centre de coordination des mesures d'urgence (CCMU) et centre d'hébergement d'urgence, et est également munie d'une génératrice;
- **Infrastructure municipale multifonctionnelle** : comprend un CPE, une bibliothèque, une salle d'entraînement, des bureaux municipaux et est attenante à un immeuble multilogement;
- **Végétation mixte continue** tout autour de l'infrastructure.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 1 infrastructure essentielle (2 structures)

FAIBLE CHARGE DE TRAVAIL :

- Petite superficie à traiter (↓)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- Topographie plane (↓)
- Proportion de conifères modérée (↓)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (0 à 30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;

ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)

- Retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Retirer toute la végétation arbustive, les herbes mortes et les débris combustibles;
- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre;
- Assurer un entretien rigoureux de la végétation et du gazon (max. 10 cm).

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Conserver les essences feuillues;
- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères épars en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Présence d'un feu à ciel ouvert derrière le garage du multilogement. Vérifier s'il est muni d'un pare-étincelles conforme.

Site B : Station d'épuration des eaux usées

SUPERFICIE : 0,14 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

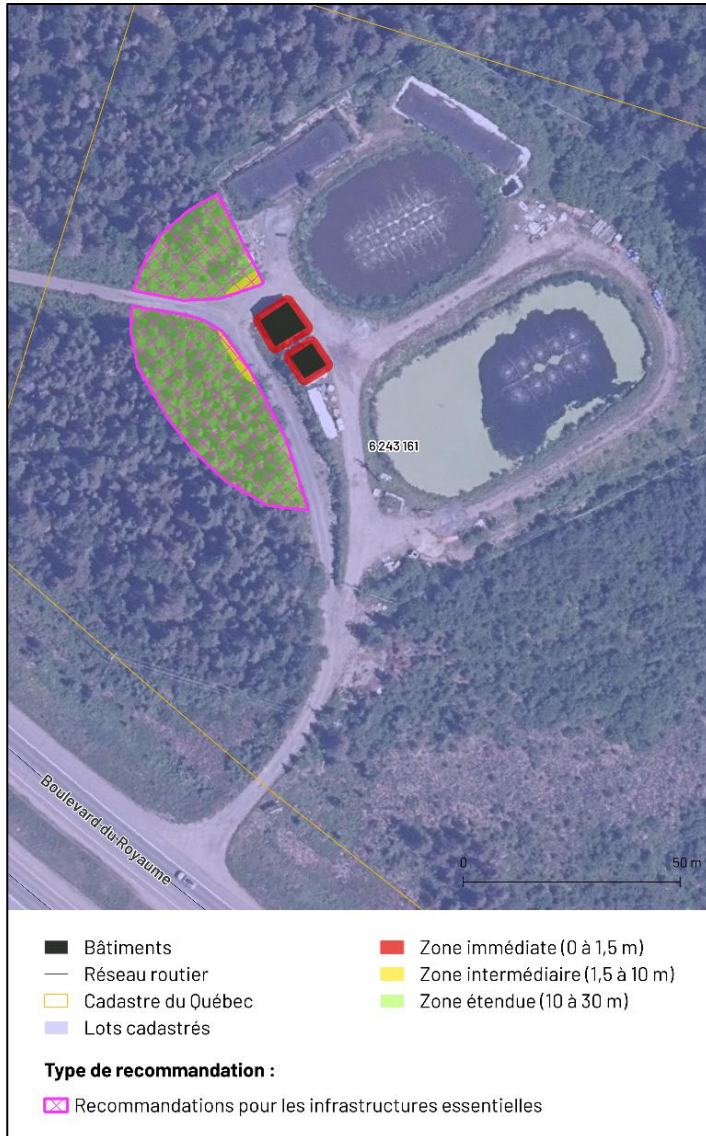
- **Infrastructures essentielles;**
- **Connectivité** du combustible au nord-est, dont le potentiel d'intensité et de propagation est **élevé;**
- **Végétation arbustive adjacente aux murs** des bâtiments;
- **Forte proportion de conifères dans le boisé à végétation mixte situé à l'ouest des bâtiments.**

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 2 infrastructures essentielles

FAIBLE CHARGE DE TRAVAIL :

- Petite superficie à traiter (↓)
 - Bonne accessibilité routière (↓)
 - **Topographie plane (↓)**
- Proportion de conifères modérée (↓)
 - Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux :
Petit chablis résultant de la chute d'arbres morts (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (0 à 30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site.

ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)

- Retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Retirer toute la végétation arbustive, les herbes mortes et les débris combustibles;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, etc.).

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Conserver les essences feuillues;
- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères épars en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/ilots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Retirer les matériaux combustibles à proximité des deux bâtiments et privilégier un emplacement situé à plus de 10 m de ceux-ci.

Site C : Caserne

SUPERFICIE : 0,16 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- **Infrastructure névralgique** en cas d'incendie;
- Potentiel d'intensité et de propagation **considérable**;
- **Végétation haute et continue bordant le mur** arrière de la caserne;
- Proximité d'une **source d'allumage potentielle** : présence de lignes électriques à proximité nécessitant l'entretien de la végétation.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 11 structures, dont 1 infrastructure essentielle

FAIBLE CHARGE DE TRAVAIL :

- Petite superficie à traiter (↓)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Topographie légèrement en pente (↑)**
- Faible proportion de conifères (↓)
- Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux : la zone à traiter se situe au-delà d'un muret et à proximité de lignes électriques (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site.

ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)

- Retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Retirer toute la végétation arbustive, les herbes mortes et les débris combustibles;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, etc.).¹

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Conserver les essences feuillues;
- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères épars en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Assurer le contrôle de la végétation en contact avec les lignes électriques adjacentes à la caserne (voir section sur les lignes électriques, p.26);
- ¹ Appliquer cette mesure dans la zone intermédiaire du bâtiment de la caserne seulement.

Site D : Rue Gagné

SUPERFICIE : 0,79 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- Secteur pouvant constituer un **point d'entrée potentiel** des feux de végétation vers le noyau villageois de Larouche;
- Présence d'immeubles multilogements et d'un CPE, représentant un secteur où un **grand nombre de ménages pourraient être touchés en cas de sinistre**;
- Potentiel d'intensité et de propagation **considérable**;
- **Forte proportion de conifères** dans le boisé situé près de la voie ferrée;
- **Pente ascendante** et **source d'allumage potentielle** : présence d'une voie ferrée, à moins de 40 m de résidences principales.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 22 structures

CHARGE DE TRAVAIL MODÉRÉE :

- Superficie moyenne à traiter (↑)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Pente abrupte** (↑)
- Proportion de conifères modérée (↓)
- Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux : à proximité d'un chemin de fer (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre.

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site E : Rue Vaillancourt et Route des Fondateurs

SUPERFICIE : 0,8 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- **Continuité importante de combustible entre les bâtiments et l'aménagement paysager**, notamment en raison de la présence de nombreuses haies de cèdres dans le quartier;
- **Forte proportion de conifères** dans le boisé reliant la voie ferrée au quartier;
- Proximité d'une **source d'allumage potentielle** : présence d'un chemin de fer au nord du quartier, se trouvant à moins de 275 m des résidences principales.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 11 structures

CHARGE DE TRAVAIL MODÉRÉE :

- Superficie moyenne à traiter (↑)
 - Bonne accessibilité routière (↓)
 - **Topographie plane (↓)**
- Proportion de conifères élevée (↑)
 - Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux : à proximité d'un plan d'eau/milieu humide (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre.

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site F : Rue Gauthier

SUPERFICIE : 1,3 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

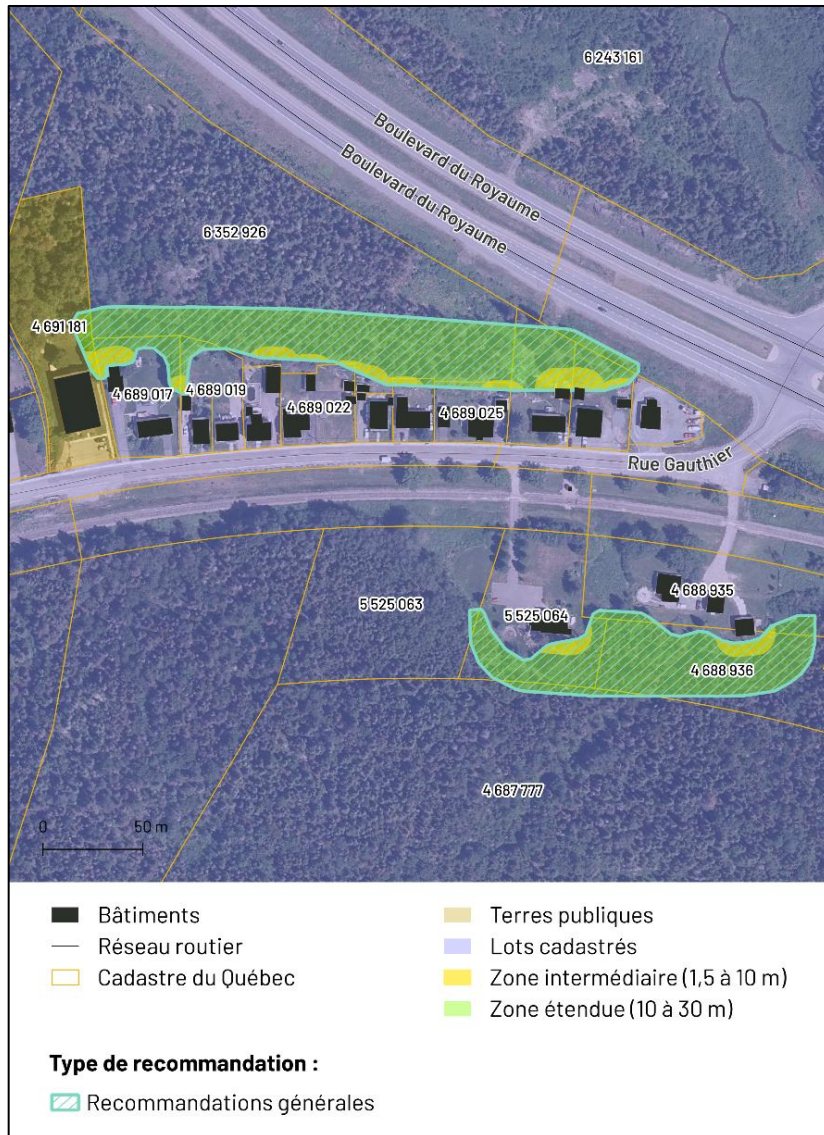
- Secteur pouvant constituer un **point d'entrée potentiel** vers le noyau villageois de Larouche;
- **Connectivité** du combustible au sud-est et au nord-est, où les potentiels d'intensité et de propagation sont **élevés**;
- **Quantité importante de bois morts** dans le boisé au nord de la rue Gauthier et au sud de la voie ferrée;
- **Forte proportion de conifères** dans le boisé adjacent à la voie ferrée et aux résidences principales;
- Proximité d'une **source d'allumage potentielle** : présence d'un chemin de fer en bordure du quartier.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 29 structures

CHARGE DE TRAVAIL ÉLEVÉE :

- Grande superficie à traiter (↑)
 - Bonne accessibilité routière (↓)
 - **Topographie plane** (↓)
- Proportion de conifères élevée (↑)
 - Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux : arbres morts/chablis (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre;

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site G : Rue de la Montagne

SUPERFICIE : 1,25 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- Secteur pouvant constituer un **point d'entrée potentiel** vers le noyau villageois de Larouche;
- **Connectivité** du combustible au nord et nord-est, où les potentiels d'intensité et de propagation sont **considérables et élevés**;
- **Continuité** importante de combustible **entre les bâtiments et l'aménagement paysager**;
- Vulnérabilité accrue à la **réceptivité des tisons** en raison de la **présence de conifères dans la zone immédiate** (0 à 1,5 m) des résidences principales.

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 24 structures

CHARGE DE TRAVAIL ÉLEVÉE :

- Grande superficie à traiter (↑)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Faible pente** (↓)

- Faible proportion de conifères (↓)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre;

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Dégager la végétation à proximité des cheminées et proposer aux résidents l'ajout de pare-étincelles;
- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site H : Poste Énergir

SUPERFICIE : 0,2 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- **Infrastructure essentielle;**
- **Connectivité** du combustible au nord, où le potentiel d'intensité et de propagation est **élevé;**
- Proximité d'une **source d'allumage potentielle** : activités au sein du quartier industriel (ex. : voir site J).

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 2 structures, dont 1 infrastructure essentielle

FAIBLE CHARGE DE TRAVAIL :

- Petite superficie à traiter (↓)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Topographie légèrement en pente (↑)**
- Proportion de conifères modérée (↓)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (0 à 30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site.

ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)

- Retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Retirer toute la végétation, les herbes mortes et les débris combustibles;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, etc.).

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Conserver les essences feuillues;
- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères épars en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

Site I : Rue des Épinettes

SUPERFICIE : 0,5 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- Vulnérabilité de certains bâtiments à la réceptivité de tisons liée à **l'état des matériaux de revêtement**;
- **Forte proportion de conifères** à moins de 30 m des résidences;
- **Connectivité** du combustible au nord, où le potentiel d'intensité et de propagation est **élevé**;
- Proximité d'une **source d'allumage potentielle** : activités au sein du quartier industriel (ex. : voir site J).

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 10 structures

CHARGE DE TRAVAIL MODÉRÉE :

- Petite superficie à traiter (↓)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Topographie légèrement en pente (↑)**

- Proportion de conifères élevée (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre.

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site J : Structures M.H. Inc. (Rue des Épinettes)

SUPERFICIE : 0,59 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

- **Forte proportion de conifères** à moins de 30 m des structures;
- **Connectivité** du combustible au nord, où le potentiel d'intensité et de propagation est **élevé**;
- **Source d'allumage potentielle** (ex. : activités de transformation du métal).

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 4 structures

CHARGE DE TRAVAIL MODÉRÉE :

- Superficie moyenne à traiter (↑)
- Bonne accessibilité routière (↓)
- **Topographie plane** (↓)

- Proportion de conifères élevée (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER :

DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre.

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser le propriétaire aux actions prioritaires relevant de ses responsabilités, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**;
- Les travaux recommandés pour la **ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)** pourraient être réalisés au-delà du rayon de 30 m, jusqu'à l'emprise du gazoduc, situé au nord.

Site K : Chemin Wilfrid-Bédard et Rue des Outardes

SUPERFICIE : 3,2 ha

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

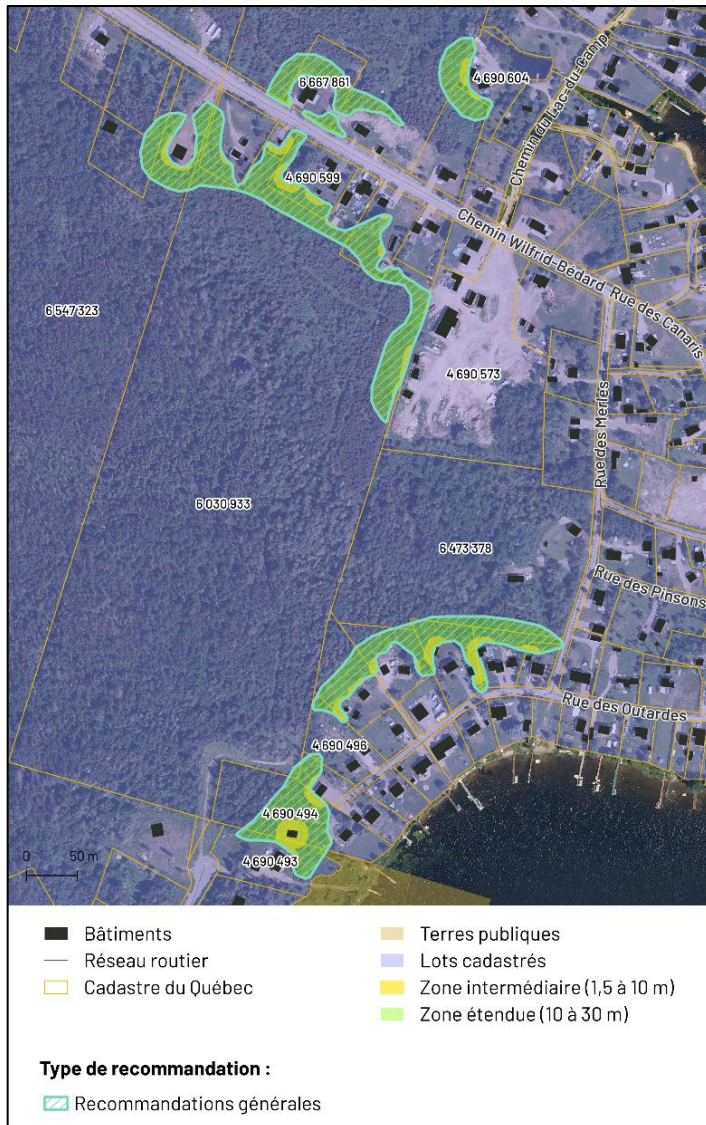
- Secteur pouvant constituer un point **d'entrée potentiel** vers le secteur de villégiature du lac Kénogami;
- **Forte proportion de conifères au sein du quartier résidentiel**, mais discontinu à l'échelle du paysage;
- **Proximité d'une source d'allumage potentielle : feux de cause humaine dû à la fréquentation des boisés.**

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 52 structures

CHARGE DE TRAVAIL ÉLEVÉE :

- Grande superficie à traiter (↑)
 - Bonne accessibilité routière (↓)
 - **Topographie plane (↓)**
- Proportion de conifères élevée (↑)
 - Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux : proximité à des milieux humides (↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site;
- Conserver les essences feuillues.

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Abattre tous les conifères, peu importe leur diamètre.

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlots. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Sensibiliser les résidents aux actions prioritaires relevant de leur responsabilité, particulièrement dans la **ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)**.

Site L : Tour de télécommunication partagée

SUPERFICIE : 0,4 hectare

JUSTIFICATIONS DES TRAVAUX :

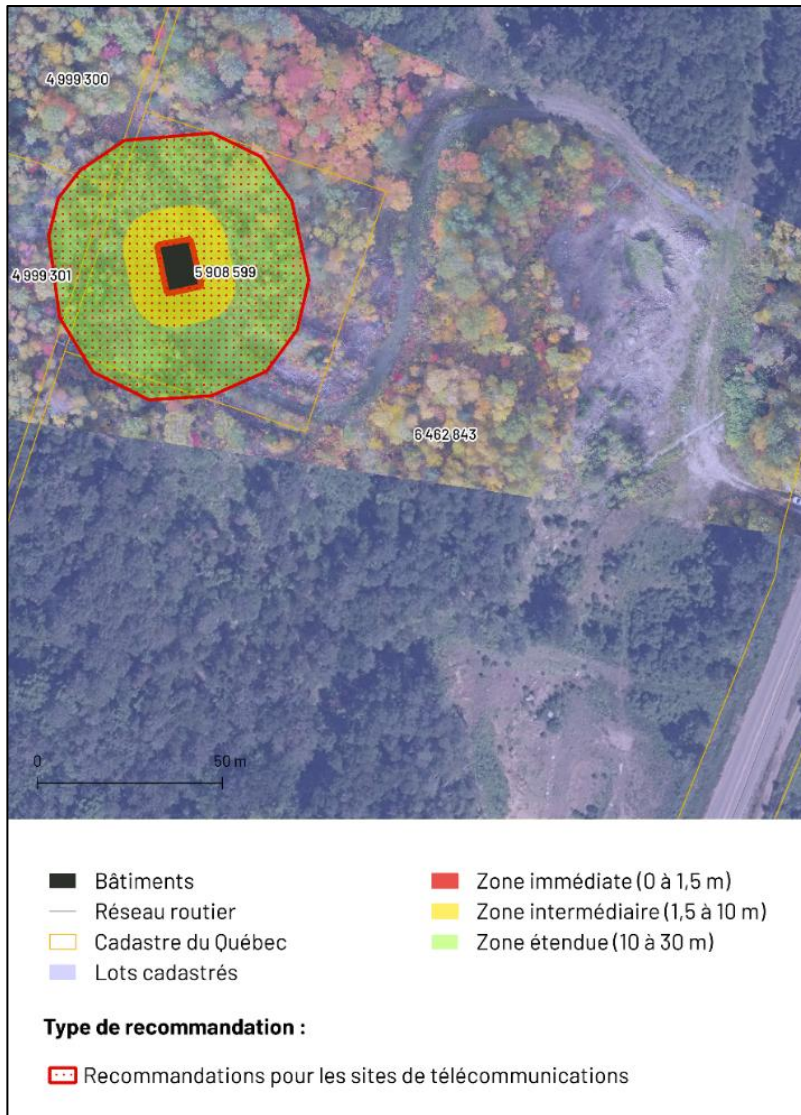
- **Infrastructure essentielle** : tour de télécommunication desservant la municipalité de Larouche et la Ville de Saguenay en contexte d'urgence;
- **Forte densité de végétation** dans les zones intermédiaire (1,5 à 10 m) et étendue (10 à 30 m).

RÉDUCTION DU RISQUE POUR : 1 infrastructure essentielle

FAIBLE CHARGE DE TRAVAIL :

- Petite superficie à traiter (↓)
 - Accessibilité routière réduite (↑)
 - **Topographie en pente (↑)**
- Faible proportion de conifères (↓)
 - Contraintes potentielles à la mise en œuvre des travaux: présence de haubans et chemin d'accès accidenté (pente abrupte et terrain rocailleux)(↑)





TRAVAUX DE GESTION DU COMBUSTIBLE À EXÉCUTER : DANS TOUTE LA ZONE D'INTERVENTION (0 à 30 m)

- Éliminer tous les arbres, arbustes et autres végétaux morts sur pied;
- Retirer les débris combustibles au sol (bois mort, branches, matériaux divers, etc.);
- Retirer complètement les débris de coupe du site.

ZONE IMMÉDIATE (0 à 1,5 m)

- Retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

ZONE INTERMÉDIAIRE (1,5 à 10 m)

- Retirer toute la végétation, les herbes mortes et les débris combustibles;
- Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, etc.).

ZONE ÉTENDUE (10 à 30 m)

- Conserver les essences feuillues;
- Retirer les conifères de petite taille, soit de moins de 10 cm de diamètre;
- Réduire la densité des conifères restants. Privilégier les petits îlots de conifères épars en assurant une distance minimale de 3 m entre les arbres/îlot. Mesurer cet espacement de 3 m à partir de l'extrémité latérale des branches de l'arbre, et non à partir du tronc;
- Élaguer tous les conifères restants sur une hauteur de 2 m.

MESURES/TRAVAUX SPÉCIFIQUES AU SITE :

- Dans un corridor de 5 m sous les haubans et un rayon de 5 m autour des ancrages, retirer toute matière combustible, comme les végétaux et les matériaux inflammables. Assurer un aménagement non combustible composé d'une couche de matériau minéral (sable, gravier, béton, etc.).

Recommandations complémentaires

Tours de télécommunication

Les tours de télécommunication constituent des infrastructures stratégiques, particulièrement en contexte d'urgence. Il est donc essentiel d'en réduire la vulnérabilité face aux incendies de forêt. L'analyse des infrastructures situées sur le territoire de la municipalité de Larouche n'a révélé aucun enjeu majeur, à l'exception de la tour du **site L**, partagée par la municipalité de Larouche et Ville de Saguenay. Deux autres tours devraient toutefois faire l'objet d'un entretien ciblé mineur afin de préserver leur conformité aux exigences en vigueur.

Les figures suivantes présentent les sites nécessitant des interventions mineures. Les recommandations relatives aux tours de télécommunication, détaillées pour le site L, s'appliquent à ces installations et devraient être transmises à leurs exploitants.



48.438203, -71.431127 (1)



48.438203, -71.431127 (2)



1270 Ch. du Ruisseau (1)



1270 Ch. du Ruisseau (2)

Lignes électriques

Chaque année, c'est en moyenne 25 feux de végétation affectant la forêt qui sont causés accidentellement par des fils électriques au Québec. Les données compilées par la SOPFEU soulignent d'ailleurs une augmentation des feux dont la cause est liée à une ligne électrique dans les 5 dernières années. Une branche d'arbre qui tombe sur un fil électrique risque de sectionner ce dernier et de l'entraîner vers le sol. Le fil électrique peut alors produire des étincelles susceptibles d'allumer un incendie s'il se retrouve dans les broussailles sèches. Il est donc important d'assurer un entretien régulier des arbres et de la végétation au sol à proximité des câbles électriques.

Le contrôle de la végétation à proximité des lignes électriques dans la zone périurbaine devrait être assuré afin d'éviter l'occurrence de feux de végétation. Pour ce type d'intervention, il est important de contacter l'exploitant (généralement Hydro-Québec) et de faire appel à des arboriculteurs spécialisés et autorisés par ce dernier.



Rue du Cap



Rue des Trembles

Voies ferroviaires

Chaque année, c'est en moyenne 13 feux de végétation affectant la forêt qui sont déclenchés accidentellement à proximité des voies ferrées au Québec. Ces feux peuvent être causés par des étincelles générées par les systèmes de freinage, les frottements mécaniques ou encore, par des opérations d'entretien.

Les risques sont particulièrement élevés en période de sécheresse, alors que la végétation fine et sèche qui borde les voies ferrées peut s'enflammer rapidement. Le maintien d'une emprise dégagée, par un contrôle régulier de la végétation au sol et l'élagage des branches trop proches, est idéal pour réduire les risques d'ignition.



Voie ferroviaire, près de la rue Gauthier

Sensibilisation à l'atténuation des risques auprès des résidents

Lorsqu'une communauté souhaite mettre en œuvre un plan d'atténuation des risques, il est essentiel d'impliquer les parties prenantes afin de susciter leur adhésion et de favoriser une plus grande acceptabilité sociale du projet. Les rencontres publiques d'information et les activités de sensibilisation sont d'excellents moyens de stimuler l'intérêt de la population et des usagers de la forêt. Bien que les travaux de gestion du combustible permettent d'atténuer le risque de propagation d'un incendie de forêt à la communauté, il est souhaitable de combiner ces interventions à la mise en œuvre par les citoyens de mesures de protection supplémentaires au niveau du bâtiment. Cette mobilisation de la population permet de maximiser la protection de l'ensemble des infrastructures en milieu périurbain et en forêt.



LES CITOYENS ONT AUSSI UN RÔLE IMPORTANT À JOUER !

Pour optimiser les efforts de sensibilisation, les secteurs suivants devraient être ciblés pour le déploiement de campagnes auprès des citoyens, selon l'ordre de priorité indiqué ci-dessous :

- 1) Les zones où des travaux de gestion du combustible ont été recommandés doivent faire l'objet d'une attention particulière. Les investissements de fonds publics consentis pour la réduction du combustible forestier dans ces secteurs n'auront qu'un impact limité si les résidents ne s'assurent pas de réduire le combustible dans l'environnement immédiat de leur bâtiment.
- 2) Les quartiers en zone périurbaine qui sont situés à proximité de peuplements de conifères (moins de 100 m), et qui ont un niveau d'exposition élevé ou extrême aux facteurs de propagation des incendies de végétation.
- 3) Les secteurs de villégiature situés en périphérie des noyaux urbains.
- 4) L'ensemble des résidences, des camps ou chalets situés en milieu forestier.

Secteurs particulièrement exposés

Ce faisant, en complément des secteurs faisant l'objet de recommandations de gestion du combustible, il serait pertinent de renforcer la prévention et la sensibilisation des résidents aux principes d'atténuation des risques, particulièrement dans les secteurs suivants:



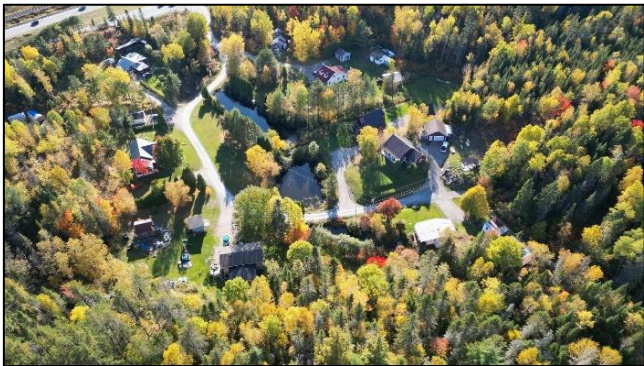
Chemin Joseph-Tremblay et chemin du Ruisseau

Connectivité du combustible importante en périphérie du quartier, dont les potentiels d'intensité et de propagation sont considérables et élevés.



Lac-du-Camp et rue du Cap

Continuité importante de combustible entre les bâtiments et la végétation. Connectivité du combustible à l'est du Lac-du-Camp, dont le potentiel d'intensité et de propagation est élevé.



Chemin Dubois

Connectivité du combustible du nord-ouest au nord-est, dont le potentiel d'intensité et de propagation est élevé. Forte proportion de conifères. Historique d'incendie : feu de cause naturelle survenu en 2024 à environ 600 m du quartier.



Chemin du Lac-Moquin

Forte proportion de conifères. Continuité importante de combustible entre les bâtiments et la végétation. Proximité d'une source d'allumage potentielle : d'une voie ferrée, à environ 150 m au sud du quartier.



Recyclage Éric Desbiens

Connectivité du combustible au sud-est, où le potentiel d'intensité et de propagation est considérable. Proximité d'une source d'allumage potentielle (voie ferrée) à moins de 30 m du site.

Plusieurs moyens peuvent être déployés pour inciter les membres de la communauté à agir pour protéger leurs biens. Il est possible d'organiser des campagnes de porte-à-porte ou des visites ciblées pour rejoindre directement les résidents occupant les secteurs à haut risque. L'organisation d'une conférence sur les bonnes pratiques en matière d'atténuation des risques ou la tenue d'un kiosque dans un événement public peuvent aussi être envisagées. De plus, l'onglet [Protéger son habitation](#) du site web de la SOPFEU regroupe différents outils de sensibilisation, dont un [dépliant](#) et une [vidéo](#) résumant les actions d'atténuation prioritaires, une [brochure](#) incluant un formulaire d'autoévaluation d'un bâtiment, une [liste de préparation en cas d'évacuation](#), ainsi qu'un [guide de construction et d'aménagement résidentiel](#) pour les nouvelles résidences. Ces documents peuvent être distribués aux résidents lors des activités d'information.

Prévention des feux de cause humaine

Les actions de prévention visant à réduire les incendies de cause humaine constituent un aspect incontournable d'une stratégie pour renforcer la résilience d'une communauté face aux feux de végétation. Contrairement aux feux d'origine naturelle (foudre), tous les incendies de cause humaine peuvent être évités à la source. Pour l'ensemble du Québec, 80 % des incendies de forêt sont causés par l'activité humaine chaque année. Parmi ceux-ci, 60 % des feux de forêt d'origine anthropique sont attribuables à trois principales causes, soit les articles de fumeur jetés par terre (80 feux/an), la perte de contrôle d'un brûlage de rebuts (75 feux/an) et les feux de camp mal éteints (60 feux/an) (SOPFEU, 2024).

Les intervenants locaux ont un rôle à jouer dans la prévention des incendies de forêt de cause humaine, notamment au niveau du brûlage de rebuts et à l'encadrement en lien avec les feux à ciel ouvert sur leur territoire. Plusieurs options s'offrent à une communauté désirent être proactive pour réduire le risque à la source, que ce soit en aménageant des installations de feux de camp sécuritaires aux endroits les plus fréquentés par la population, ou en effectuant une surveillance accrue sur le territoire lorsque l'indice de danger d'incendie dans la région est élevé ou extrême. De nombreux outils de prévention des incendies de causes humaines sont disponibles sur le [site web de la SOPFEU](#). On y retrouve notamment de l'information sur les principales causes humaines de feux au Québec, ainsi que des conseils de prévention permettant de limiter leur occurrence. Des affiches pour apposer dans des lieux publics ainsi que des vignettes pouvant être relayées sur les médias sociaux sont également téléchargeables à partir du site web pour sensibiliser le public sur les différentes causes d'incendies.

Enfin, la SOPFEU est un partenaire des collectivités en termes de prévention des incendies. La distribution de matériel éducatif, incluant des outils d'apprentissage pour les jeunes dans les écoles (Garofeu), la participation à des séances d'information et à des activités de prévention sont quelques exemples d'activités auxquelles la SOPFEU se fait un plaisir de participer en apportant le support nécessaire aux communautés.



LAC DU CAMP/BAIE CASCOUIA



SOPFEU

Annexes

Annexe 1 : Modèle de plan de communication



MODÈLE DE PLAN DE COMMUNICATION

Travaux d'atténuation des risques

Mise en contexte

Les feux de végétation et les feux de forêt représentent une menace sérieuse pour nos collectivités, avec des conséquences importantes pour les communautés, les infrastructures et la forêt. Voici un modèle de plan de communication pour les municipalités et les communautés ayant fait l'objet d'une analyse de risque et de recommandations de travaux d'atténuation par la SOPFEU. Ces travaux étant sous la responsabilité de la municipalité et des gouvernements de Premières Nations, ces derniers ont intérêt à mettre en place un plan de communication pour informer ses citoyens ou ses membres, notamment pour favoriser l'adhésion et l'acceptabilité sociale.

Public cible

Les personnes qui habitent dans une municipalité ou une communauté faisant l'objet d'une analyse de risque et de travaux d'atténuation des risques liés aux feux de forêt et de végétation, ainsi que les intervenants institutionnels concernés.

Enjeux de communication

Les résidents peuvent avoir des préoccupations lorsque leur municipalité ou communauté se prépare à effectuer des travaux d'atténuation des risques. Pour aborder ces préoccupations, il est essentiel que les municipalités et les communautés mettent en place des stratégies de communication efficaces pour informer la population des avantages à long terme que ces travaux auront. Voici quelques exemples de préoccupations que les citoyens et membres pourraient avoir:

- **Transformation du paysage** : L'élimination ou l'élagage de la végétation peut transformer l'apparence des zones touchées par les travaux. Les résidents peuvent s'inquiéter de la perte de la beauté naturelle et du caractère esthétique de leur environnement, sans oublier l'importante dimension culturelle et spirituelle de la forêt et du territoire pour plusieurs membres de Premières Nations et Inuit.
- **Dérangement pendant les travaux** : Les travaux d'atténuation impliquent souvent l'utilisation de scies mécaniques, de débroussailleuses et de machineries lourdes qui peuvent générer beaucoup de bruit et de poussière, perturbant ainsi la vie quotidienne des résidents.
- **Changement dans l'utilisation des terres** : Les modifications apportées à la végétation peuvent également affecter l'utilisation récréative du territoire, comme la randonnée, le camping ou les pique-niques et les activités culturelles et traditionnelles, ce qui peut être une source de préoccupation pour les résidents qui utilisent fréquemment ces espaces.
- **Valeur des propriétés** : Les modifications majeures du paysage et des environs peuvent avoir un impact sur la valeur des propriétés résidentielles. Certains résidents peuvent s'inquiéter d'une possible dépréciation de la valeur de leurs biens immobiliers. Les résidents peuvent aussi craindre la dépréciation ou la perte de leur territoire de chasse et des propriétés qui y sont situées.
- **Éducation et communication** : Le manque d'information et de communication de la part des autorités locales sur les objectifs, les méthodes et les avantages des travaux d'atténuation peut engendrer des malentendus et de l'inquiétude parmi les résidents.

Objectif général de communication

Convaincre la population et les intervenants locaux de l'importance de la mise en place des mesures d'atténuation des risques pour protéger la communauté, les infrastructures, les habitations, le territoire, et ce, afin de favoriser l'adhésion aux mesures proposées et l'acceptabilité sociale qui en découle.

Objectifs spécifiques de communication

Selon les étapes du projet, voici quelques objectifs spécifiques pour une communication efficace sur les travaux d'atténuation des risques :

1. Transparence et clarté du processus

Informé sur la démarche à venir : Expliquer clairement les rôles et responsabilités de chaque organisme impliqué (municipalité, gouvernements de Premières Nations, SOPFEU, ministère de la Sécurité publique) dans les travaux d'atténuation pour assurer une compréhension commune et éviter les malentendus.

2. Résultats et justification

Informé les résidents et les intervenants locaux des résultats de l'analyse de risque : Une analyse de risque permet de caractériser les vulnérabilités liées aux feux de forêt et de végétation pour le territoire de la communauté, d'identifier les infrastructures et les secteurs les plus exposés, puis d'émettre des recommandations visant à atténuer les risques. Il est pertinent de présenter les conclusions détaillées de l'étude, illustrant les zones les plus à risque et expliquant pourquoi ces zones ont été identifiées comme prioritaires pour les travaux d'atténuation.

3. Annonce des travaux

Informé la population que des travaux d'atténuation des risques seront ou ont été exécutés dans leur communauté pour répondre à la conclusion de l'étude : Annoncer les travaux en amont et informer les résidents une fois les travaux terminés, en détaillant les mesures prises et les zones concernées.

4. Description des travaux

Expliquer en quoi consistent ces travaux : Fournir une description des méthodes employées (éclaircissement, reboisement de feuillus, etc.), incluant des visuels ou des démonstrations pour aider à la compréhension.

5. Objectifs des travaux

Mettre de l'avant que l'objectif des travaux d'atténuation est de limiter les conséquences advenant un incendie de forêt ou un feu de végétation : souligner les avantages à long terme pour la sécurité et la protection des biens et du territoire. Par exemple, la municipalité ou la communauté pourrait communiquer que la gestion du combustible est l'une des principales stratégies permettant d'atténuer les risques liés aux incendies de forêt en zone périurbaine. En plus de favoriser l'adoption de bonnes pratiques par les propriétaires au niveau du bâtiment, des recommandations d'intervention de gestion du combustible peuvent avoir été émises pour des secteurs prioritaires. Il est pertinent de communiquer que la réalisation des travaux de gestion du combustible est recommandée sur une superficie définie et qu'elle permettra de protéger X bâtiments en les soustrayant de la zone exposée à la chaleur radiante.

6. Prévention

Diffuser des conseils de prévention en matière d'atténuation à la population locale qu'ils peuvent réaliser pour protéger leur propre habitation : proposer les dépliants et les brochures offertes sur le site de la SOPFEU pour encourager les résidents à prendre des mesures préventives dans leur propre cour et habitation.

7. Tenir compte des préoccupations

Tenir compte des préoccupations particulières de la population pour rassurer : il est possible que des zones ciblées par les travaux se révèlent plus sensibles pour la population. Il serait peut-être bénéfique d'organiser une séance de consultation ou une session virtuelle de questions-réponses pour écouter les préoccupations des résidents. Lors de ces occasions, il est important d'offrir des réponses détaillées et des solutions adaptées à leurs préoccupations spécifiques, montrant ainsi que la municipalité ou la communauté prend en compte les avis et suggestions des habitants.

8. Mise à jour

Fournir des mises à jour régulières sur l'avancement des travaux et les étapes futures : Maintenir une communication continue sur l'état d'avancement des travaux, les prochaines phases, et les impacts temporaires (comme le bruit et la poussière). Utiliser divers canaux de communication (séances du conseil municipal, bulletins, réseaux sociaux, site web de la municipalité) pour atteindre un maximum de résidents.

Axe de communication

L'axe de communication est le cœur du plan de communication, le fil directeur entre chaque élément du plan de communication. L'axe de communication est une phrase courte de quelques mots qui sert en quelque sorte de slogan. On peut choisir une phrase simple et directe qui met en relief la problématique et l'action proposée. Par exemple: « Ensemble, agissons pour protéger notre communauté contre les feux de forêt. »







Messages clés

- La proximité avec le milieu forestier rend les communautés plus vulnérables aux feux de forêt et de végétation.
- La communauté a intérêt à prendre les devants et appliquer les recommandations sur différents axes tels; la gestion du combustible, la prévention et sensibilisation du public, la réglementation municipale, la formation des intervenants et la préparation et planification en sécurité civile.
- Les actions visant la prévention de l'occurrence de feux constituent aussi un élément clé du succès d'une stratégie d'atténuation des risques.
- Advenant un feu de végétation, certaines mesures prises en amont par les communautés et les citoyens peuvent atténuer les conséquences et réduire les pertes.
- Il est important de créer une interruption de combustible à proximité des habitations et des structures.
- Des conseils pour prévenir et atténuer les risques sont disponibles pour les communautés et pour les citoyens qui désirent protéger leur habitation.
- La sécurité de la communauté et de sa population est au cœur des décisions prises par la municipalité ou le Conseil.
- Des formations de combattants auxiliaires sont offertes par la SOPFEU afin de contribuer à la défense du territoire.

Canaux de communication

- **Séance du conseil municipal**
Le maire pourrait utiliser cette tribune pour faire le point, de façon périodique, sur l'avancement du dossier.
- **Bulletin municipal**
Pourrait servir à présenter les conseils de prévention et à expliquer les objectifs et aperçus des travaux. Il peut également permettre de faire une rétro information sur les préoccupations récurrentes de la population.
- **Communiqué de presse**
Le communiqué sert à attirer l'attention des médias locaux et régionaux sur le dossier et à démontrer la proactivité de la municipalité dans le dossier. Il peut servir à souligner la réalisation d'une phase importante du projet.
- **Conférence de presse**
Un tel événement peut être organisé si, par exemple, on veut réunir les principaux acteurs du dossier (maire, députés, etc.).
- **Assemblée d'information publique**
Peut être la meilleure façon d'aller à la rencontre de la population et faire preuve de transparence.
- **Visite médiatique sur un lieu où des travaux ont été réalisés**
Avant ou après les travaux, une telle visite permet aux médias de mieux comprendre la portée des travaux.
- **Médias locaux**
(TV, radio, journal). Notons aussi les radios communautaires en langue autochtone pour rejoindre les locuteurs unilingues et les membres en général. Il s'agit d'un moyen efficace pour rejoindre les membres des communautés autochtones.
- **Réseaux sociaux**
(Page ou groupe Facebook de la municipalité ou de la communauté). Les vignettes, vidéos explicatifs, et autres outils d'information de la SOPFEU peuvent être utilisés pour faire de l'éducation auprès de la population.
- **Site Web de la municipalité ou de la communauté peut devenir la référence où trouver toutes les informations.**

Outils disponibles

Nom	Description	Lien
 Dépliant SOPFEU « Protégez votre habitation »	Ce document produit par la SOPFEU présente le concept des zones d'intervention et des conseils pour protéger son habitation.	Lien de téléchargement
 Guide « Soyez Intelli-feu à la maison »	Le guide « Soyez Intelli-Feu à domicile », produit par notre partenaire Intelli-Feu Canada.	Lien de téléchargement
 Guide « La protection commence chez soi »	Protégez votre habitation contre les feux de végétation en suivant les recommandations du guide construction « La protection commence chez soi », produit par notre partenaire Intelli-Feu Canada.	Lien de téléchargement
 Vignettes informatives SOPFEU pour les réseaux sociaux	Une série de 12 conseils d'atténuation des risques pour les habitants des zones périurbaines.	Lien de téléchargement
 « En cas d'évacuation »	Aide-mémoire des actions à effectuer pour protéger son habitation avant évacuation.	Lien de téléchargement
 L'indice de danger d'incendie sur votre site Web	Les municipalités et communautés peuvent intégrer un <i>widget</i> affichant l'indice de danger d'incendie directement sur leur site Web.	Lien de téléchargement

Calendrier

Période	Actions suggérées	Types de communication
Lors du démarrage de l'analyse de risque	<ul style="list-style-type: none"> • Publication dans le bulletin municipal ou communautaire • Communiqué de presse • Assemblée d'information publique • Entrevues explicatives dans les médias locaux • Publications sur les réseaux sociaux • Site Web 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Annonce que la municipalité ou communauté fera l'objet d'une analyse de risque • Mettre de l'avant l'axe de communication et ses messages clés
Avant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Publication dans le bulletin municipal ou communautaire • Communiqué de presse • Assemblée d'information publique • Entrevues explicatives dans les médias locaux • Publications sur les réseaux sociaux • Site Web 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Dévoilement des résultats de l'analyse de risque • Dévoilement des travaux qui seront entrepris et des conséquences positives et négatives qui s'ensuivront • Adresser les principaux enjeux de communication
Pendant les travaux	<ul style="list-style-type: none"> • Publications sur les réseaux sociaux 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Rappel en quoi consistent les travaux • État de l'avancement des travaux • Les prochaines phases, et les impacts temporaires (comme le bruit et la poussière)
Travaux complétés	<ul style="list-style-type: none"> • Communiqué de presse • Conférence de presse • Visite sur un lieu où les travaux ont été réalisés • Réseaux sociaux 	Exemples : <ul style="list-style-type: none"> • Annonce de la fin des travaux • Rappel de ce qui a été mis en place et pourquoi (axe de communication)